

est sûr qu'il en auroit fait prompte justice, sans que le peuple eût dû se porter aux excès qu'on vient de rapporter. Quoiqu'il en soit, Mr. de Berryer, accompagné des Officiers de Police du Châtelier, se rendit le 25. au Parlement, pour y exposer les circonstances du tumulte arrivé les jours précédens ; & ayant été introduit avec eux, il fit aux deux Chambres assemblées, la dénonciation que voici, savoir :

« Que l'attention qu'il devoit à la tranquillité publique dont il étoit chargé, sous les ordres de la Cour, l'obligeoit à venir lui rendre compte, que des gens mal-intentionnés, dans la vûe de troubler le repos des Citoyens, avoient affecté de répandre de faux bruits capables de l'altérer, en disant, qu'il y avoit des personnes chargées d'enlever des enfans : Que les bruits, quoique destitués de vérité, puisqu'il n'y avoit eu aucune Ordonnance de Police rendüe, ni aucuns ordres particuliers donnés qui pûssent y servir de fondement, avoient tellement pris créance, que Samedi 16. de ce mois, ils avoient servi de prétexte pour exciter vers la rue des Nonaindieres une émotion violente, dans laquelle il y avoit eu plusieurs personnes considérablement maltraitées par la populace : Que le lendemain, sous le même prétexte, il y en avoit eu une presque aussi vive aux Porcherons : Qu'il avoit paru cependant que cette fermentation commençoit à se calmer, n'étant rien arrivé le Lundi, Mardi, Mercredi & Jeudi suivant, qui méritât une attention particulière ; mais que le Vendredi l'émotion s'étoit rallumée avec encore plus de violence : Qu'elle avoit commencé d'abord dans le Fauxbourg St. Denis : Qu'elle avoit passé